



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Montjoie – Saran



Secrétariat du principal

Affaire suivie par :
Sandrine BANCKAERT
Tél : 02.38.79.00.22
ce.0451038j@ac-orleans-tours.fr

331 rue Maurice Claret
45770 SARAN

08 février 2024

Madame, Monsieur,

Les élèves des classes de cinquième vont passer les épreuves pour l'obtention de **l'Attestation scolaire de sécurité routière niveau 1**.

Les ASSR s'obtiennent dans le cadre d'un enseignement obligatoire des règles de sécurité routière. Il y a 2 niveaux : l'ASSR 1 concerne les élèves de cinquième. Elles sont délivrées pendant le temps scolaire après un contrôle des connaissances théoriques. L'ASSR 1 est obligatoire pour pouvoir passer le BSR et l'ASSR 2 est obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

L'épreuve se présente sous la forme de **20** séquences vidéo illustrant des questions à choix multiples. Les élèves qui possèdent **un casque filaire l'apporteront** pour passer l'épreuve.

Il est nécessaire d'obtenir au moins la note **10/20** pour avoir l'ASSR.

Un élève qui n'obtient pas au moins 10/20 peut se présenter à l'épreuve de rattrapage organisée par le collège.

L'épreuve se déroulera au collège pendant le temps scolaire, du 03/04 au 16/04 2024 selon les classes, sous la direction du professeur de technologie.

Une séance de sensibilisation à l'ASSR1 aura lieu pour chaque classe et sera animée par le policier municipal référent de la sécurité routière de Saran (14 et 15 mars).

Deux séances d'entraînement pour chaque classe sont prévues, au mois de mars (entre le 18/03 et le 29/03, la première avec le professeur principal, la seconde avec un assistant d'éducation).

Les séances prévues (entraînement et examen) apparaissent dans l'emploi du temps des élèves.

Pour s'entraîner en autonomie, les élèves peuvent utiliser ce lien :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr>

Chaque élève du collège recevra à une **convocation** pour la passation de l'épreuve, à la suite de la séance d'entraînement du 30 ou 31 mars.

A partir du lien suivant, vous trouverez des informations complémentaires sur les épreuves d'ASSR.

<https://eduscol.education.fr/941/education-la-securite-routiere>

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Principale Adjointe

Emmanuelle Alcaraz